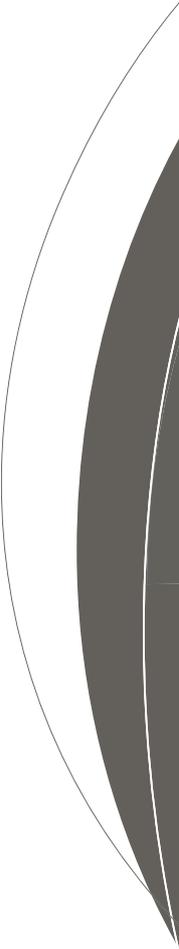




Fonds Afnor
pour
la Normalisation

Rapport d'activité

2013





Fonds Afnor

pour
la Normalisation

Fondé par l'association française de normalisation en 2011, le Fonds AFNOR pour la normalisation a pour objectifs de :

- Favoriser les activités de recherche et d'intelligence économique dans le domaine de la normalisation et le retour d'expérience sur l'utilisation des normes
- Soutenir l'action internationale du système français de normalisation
- Promouvoir les bénéfices et encourager le développement de la normalisation

Soutenir un projet proposé par le Fonds AFNOR pour la normalisation, c'est pour une organisation le moyen d'être associée à une action d'intérêt général, au-delà de l'activité commerciale, valorisant ainsi son image institutionnelle.

FONCTIONNEMENT DU FONDS

- Le **Conseil d'administration** est l'instance de gouvernance du Fonds AFNOR pour la normalisation, conformément à la Loi de modernisation de l'économie de 2008. Le Conseil d'administration a mis en place son bureau, comme suit :

Composition du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2013

Administrateur	Représenté par	Rôle dans le bureau
M. Claude SATINET, Président du Conseil d'administration d'AFNOR		Président
Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels – SNELAC	Mme Sophie HUBERSON, secrétaire générale	
Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés INDECOSA-CGT	M. Arnaud FAUCON, secrétaire national	Secrétaire
Fondation Nicolas Hulot	M. Thierry LIBAERT	
M. Olivier PEYRAT, Directeur général AFNOR		Trésorier
Mme Isabelle RIMBERT, Directrice adjointe AFNOR Normalisation		

Aucune modification n'est intervenue dans la composition du Conseil d'administration en 2013, conformément aux nouvelles dispositions statutaires adoptées le 28 novembre 2013.

- Le **Comité consultatif** a été mis en place pour faire des propositions relatives à la politique d'investissement et en assurer le suivi. Le Comité consultatif est constitué de personnes extérieures au Conseil d'administration, comme suit :

Composition du Comité consultatif au 1^{er} janvier 2013

Membres du Comité consultatif
M. Arnaud LAFONT, représentant du délégué interministériel aux normes – DGCIS
M. Jacques SCHRAMM, président de la société A2 Consulting
Mme Nicole BEAUVAIS-SCHWARTZ, directrice du mastère spécialisé en intelligence économique de l'école internationale des sciences du traitement de l'information.

Le Comité consultatif s'est réuni pour la dernière fois en 2012 et a donné des avis sur la politique d'investissement, sur des questions de nature fiscale et sur l'approche à retenir pour exprimer la gratitude du Fonds vis-à-vis des futurs donateurs. Le Conseil d'administration a donné suite à tous les avis du Comité consultatif en 2013.

STRATÉGIE DU FONDS

En matière de stratégie, le Conseil d'administration a établi les principes suivants :

- ↘ L'apport du fondateur n'est consommé qu'à la condition que des donateurs s'y joignent, projet par projet,
- ↘ Les dossiers sont examinés dans le détail en termes de faisabilité avant de procéder à la recherche de dons auprès de tiers.

L'examen des premiers projets a permis de préciser la stratégie de ciblage et les règles de sélection des projets, notamment grâce aux conseils du Comité consultatif. La figure suivante résume les thèmes sur lesquels le Fonds centre son action :

Thèmes prioritaires pour l'action du Fonds



- ↘ **Moyens d'action du Fonds** – Le Conseil d'administration du Fonds s'appuie sur des salariés d'AFNOR qui assurent la gestion administrative, comptable et financière du fonds.

Cette équipe est calibrée pour générer un coût minimum sur le plan des ressources. Concrètement, les salariés déclarent le temps consacré aux activités requises par le Conseil d'administration. Ces déclarations de temps sont contrôlées par le trésorier puis facturées par AFNOR au Fonds. Le temps consacré par les salariés d'AFNOR est valorisé sur la base des salaires chargés et taxés, à l'exclusion de toute quote-part des frais généraux et des frais d'exploitation.

RAPPORT AVEC LES TIERS

↘ Consommation et modes de vies durables

En 2013, le Fonds a fait un appel à projets sur le thème de la consommation et des modes de vies durables, suite à un premier questionnaire conduit en 2012 auprès d'ONG environnementales et d'associations de consommateurs. L'appel à projets envisageait trois champs potentiels :

- ↘ L'évaluation du coût et de l'impact en termes sociétaux et environnementaux (biodiversité, climat, ...) permettant de qualifier le caractère durable des modes de vie et de la consommation,
- ↘ La perception des impacts environnementaux par les consommateurs : représentation des différents impacts, appréciation de leur échelle, représentation de la part contributive des différentes étapes du cycle de vie ;
- ↘ Les mesures pour augmenter la durée de vie des produits et leur maintenabilité.

Après la clôture de l'appel à projets le 15 octobre 2013 et l'étude des résultats, le Fonds a labellisé un projet présenté par l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs. Ce projet porte principalement sur le second axe de l'appel à projets, à savoir la perception des impacts environnementaux par les consommateurs, sous l'angle de la durabilité des produits.



Le projet étant retenu, le Conseil d'administration recherchera en 2014 des donateurs pour participer à son financement, étant entendu que le Fonds AFNOR abondera à ces dons sur ses ressources propres.

➤ Enseignement de la normalisation – ISST

L'Institut des Sciences Sociales et du Travail (ISST) est une composante de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'ISST a présenté un projet pour mettre en place et réaliser en 2014 une formation à la normalisation et à ses enjeux pour les acteurs de la société civile. Il s'agit par exemple de militants d'associations de consommateurs, de syndicats de salariés ou d'ONG susceptibles de s'engager à terme dans la normalisation.

Le projet étant retenu, un donateur s'est proposé, ce qui permettra à l'ISST de mener à bien son projet en 2014, avec le soutien du Fonds.

➤ Enseignement de la normalisation – Cnam

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) a proposé un projet visant à développer des formations à la normalisation. Les approches et supports pédagogiques proposés pourraient être utilisés par les organisations professionnelles, leurs organismes de formation, voire par les entreprises elles-mêmes. Le Cnam assurerait la formation des formateurs à l'usage de ces ressources pédagogiques, disponibles en ligne et gratuitement.

Ces formations seraient avant tout destinées à apporter des compétences à des personnes en situation de responsable d'entreprise, pour les préparer à des situations où ils seront confrontés à des décisions impliquant le recours -ou non- à la norme ou à la normalisation. Pour cela, le projet s'appuierait sur des études de cas et une approche pédagogique de mise en situation. Cela prendrait la forme d'un « jeu sérieux » (serious game), qui peut être joué en une heure ou deux si nécessaire, par exemple dans le cas de responsables au temps très contraint. Il est prévu de s'appuyer sur des outils électroniques qui puissent être utilisés en ligne, sur tablette ou smartphone, mais aussi en présentiel. Les études de cas privilégieraient l'intégration d'autres dimensions, comme le positionnement international de l'entreprise, l'intelligence économique et les enjeux de propriété intellectuelle.

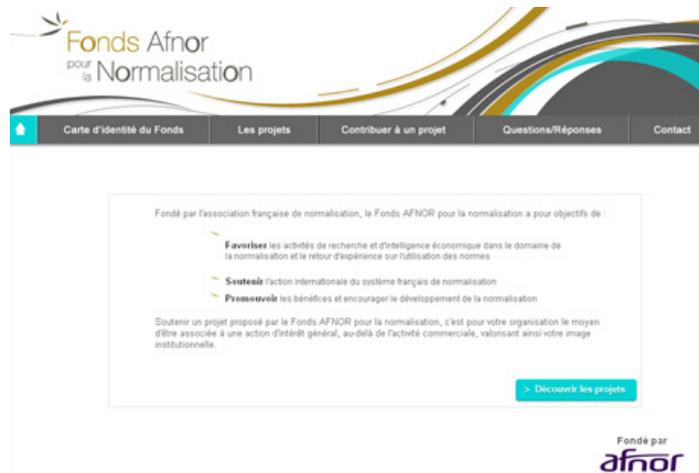
Il est proposé de former des formateurs qui puissent jouer le rôle de « tête de réseau » dans les grandes entreprises, les organisations professionnelles, les réseaux de soutien aux PME innovantes, le réseau des enseignants du supérieur, etc.

Le financement du projet repose sur le mécénat : la formation des formateurs et la mise à leur disposition des ressources pédagogiques seraient donc gratuites. La contrepartie morale pour les bénéficiaires est de faire bénéficier le réseau de formateurs des améliorations qu'ils apporteront aux ressources : nouvelles études de cas, évolution des scénarios, etc.

Une version en anglais des ressources pédagogiques est prévue.

Le projet serait financé par le Fonds de dotation d'AFNOR, qui a fait appel pour cela à parts égales à sa propre dotation d'une part, et d'autre part aux dons recherchés spécifiquement pour compléter le financement du projet. De plus, le Cnam prendrait en charge le pilotage du projet sur ses ressources propres, de même qu'AFNOR s'est engagée à contribuer en termes d'expertise sur les études de cas. La mise en œuvre du projet est prévue sur 18 mois.

- **Informier** – Un site web permet à toute personne intéressée de s'informer sur le Fonds AFNOR pour la normalisation et sur les projets auxquels il réfléchit.



Page d'accueil du site web www.fonds-afnor-normalisation.org

Cette ressource électronique en ligne permet de placer à disposition des personnes intéressées :

- \ les statuts du Fonds,
- \ les rapports annuels d'activité,
- \ l'information sur les projets.

ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES OU BÉNÉFICIAIRES DE RÉTRIBUTIONS

En 2013, le Conseil d'administration a validé les trois projets évoqués ci-dessus. A fin 2013, ces projets étaient en phase de recherche de donateurs. Conformément à la stratégie du Fonds, l'apport au projet n'est réalisé qu'après la réception de dons, projet par projet.

Aucune dépense n'a donc été engagée au titre des actions d'intérêt général en 2013, que ce soit pour un projet du Fonds en propre (rôle d'opérateur d'actions d'intérêt général), ou pour l'apport à un organisme d'intérêt général éligible (rôle de distribution).

NOTE : le premier don nécessaire au projet présenté par l'ISST a été enregistré en tout début d'année 2014, ce qui a permis la mise en route du projet et son démarrage effectif.

LISTE DES DONS REÇUS

Depuis le versement initial de 300.000 euros, sur un total d'un million d'euros à apporter par le Fondateur AFNOR, le développement des projets n'a pas encore rendu nécessaire l'appel à des versements supplémentaires. Le solde de 700.000 euros sera appelé à mesurer des besoins découlant de la mise en œuvre des projets, pour un total de 1.000.000 euros enregistré en tant que dotation consommable.

En 2013, un premier don de 7 000 euros a été accordé par l'UNM, dont 3 500 euros versés au cours de l'exercice. Ce don sera affecté au projet sur l'enseignement de la normalisation avec l'ISST.

www.fonds-afnor-normalisation.org

Fonds AFNOR pour la Normalisation

11, rue Francis de Pressensé F – 93 571 La Plaine Saint Denis cedex

Contact : Pascal POUPET
Tél: + 33 (0)1 41 62 84 19
pascal.poupet@afnor.org